

SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2014

ORDRE DU JOUR

1. approbation des comptes-rendus des séances des 10 et 23 décembre 2013
2. Urbanisme : compte-rendu de la commission du 27 janvier
modifications du Plan Local d'Urbanisme
3. Rythmes scolaires rentrée 2014
4. demande de reversement subvention indûment touchée par le syndicat mixte
du Ried Diebolsheim Erstein et d'entretien de la Zembs.
5. Acquisition de terrain dans l'AFUA Mittelfeld.
6. Forêt communale :
 - EPC 2014
 - Agrandissement d'un étang
7. Divers.

Secrétaire de séance : Nathalie SIEGLER

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL.

Membre excusé : Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), procuration à Jean-Luc GOERGER

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption des comptes-rendus des séances du 10 et 23 décembre 2013.

Pour la séance du 23/12, Laurent MEYER signale qu'il a été compté à tort parmi les présents.
Cette modification prise en compte, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme : compte-rendu de la commission du 27 janvier

Jean-Paul BRUGGER présente les points discutés en commission :

- **AFUA, en présence de M. Roth géomètre.** M. Roth a présenté à la commission un plan

d'aménagement provisoire de la zone concernée par l'AFUA. La voirie sera reliée à l'emplacement réservé dans la propriété Klein. L'axe d'accès principal aura une largeur de 7 m, la voirie secondaire n'aura que 5 m de large. Le long de la parcelle communale une noue permettra l'infiltration des eaux de ruissellement. La voirie et la noue représentent 20 % de la superficie totale. Pour la densification, l'aménagement prévu ne correspond pas tout à fait à l'objectif imposé par le SCOT de 25 logement à l'hectare. En cas de désaccord, il faudra envisager un collectif.

Incidences sur le PLU à prendre en compte dans la future modification :

- assouplissement du schéma d'orientation qui impose une aire de jeux et des végétaux
- revoir l'article qui régleme la largeur des voies
- réflexion à avoir sur les aires de stationnement
- déplacer ou supprimer les emplacement réservés

● **autres modifications du PLU nécessaires :**

- modifier le règlement de la zone agricole proche du futur-rond point au nord de Benfeld pour permettre une jonction avec la D 829.
- pour l'extension de la ZA intercommunale, harmoniser les entrées d'agglomération avec le PLU de Benfeld
- revoir la hauteur des bâtiments en zone UX
- revoir le règlement concernant le stationnement
- revoir les articles qui gèrent la densité, notamment l'emprise au sol
- mettre à jour la carte de zonage notamment en y superposant le plan d'alignement.

● **Plan d'alignement de la rue de l'église :**

L'implantation de la construction EPH ne respecte pas le plan d'alignement de 1916. L'ancien propriétaire a du reculer son mur de clôture sur la partie nord de sa propriété, malheureusement à l'époque la mairie n'a pas fait le nécessaire pour que cette cession de terrain soit actée et enregistrée au cadastre. Lors des transmissions successives du terrain, ce problème d'alignement a été ignoré ou volontairement occulté. La commune a accordé le permis avec la conviction que la limite nord était celle qui avait été imposée.

La commission a examiné le plan d'alignement de la rue de l'église et s'est rendu compte qu'à partir du presbytère, il était difficilement applicable : le coin nord ouest du presbytère , le mur de soutènement du terre-plein de l'église et une partie de la maison Tretz seraient concernés. **C'est pourquoi la commission propose au Conseil de surseoir à l'alignement pour la parcelle EPH et de revoir l'ensemble du plan d'alignement de la rue de l'église. La commission propose également que l'ensemble du document d'alignement soit revu à l'occasion de la modification du PLU.**

Adopté par 12 voix pour 1 voix contre et 1 abstention

● **Devis :**

- Jean-Paul BRUGGER présente des devis complémentaires pour les finitions de l'extension de l'atelier :
 - devis SIEHR pour les sanitaires : 767,09 € TTC
 - devis SIEHR pour l'isolant sol : 557,63 € TTC
 - devis ROBY CARRELAGE : 1 129,12 € TTC (pose en régie)
 - devis PROTEC BETON pour la chape : 1 260 €

Soit un total de **3 710,84 € TTC**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte les devis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Aire de jeux** : Jean-Paul BRUGGER fait savoir que la visite de sécurité annuelle par SATD des aires de jeux a relevé quelques problèmes sur la structure château de l'école maternelle (sol à réparer, plan d'accès à changer), le tout pour 482 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le devis ci-dessus, hors le panneau d'affichage proposé soit un montant hors taxe de **399 €**.

Adopté à l'unanimité des membres présents

● DIVERS :

- Le long de la route de Westhouse, Gaz de Strasbourg pose une conduite de gaz pour réaliser un maillage entre notre réseau et celui de Gaz de Barr.
- L'état ne reconduit plus les conventions ATESAT qui permettaient aux communes de bénéficier d'une aide technique pour certains travaux sur la voirie communale. Le Département propose aux communes une aide similaire sous la forme d'une convention ATVA (accompagnement technique en voirie et aménagement) qui aura l'avantage d'être gratuite ; seules les missions spécifiques de maîtrise d'œuvre pour des travaux dont le montant est inférieur à 90 000 HT seront payantes. Une demande de convention avec le Département est faite.
- Essai mensuel des sirènes ; cet essai devra maintenant se faire le **1^{er} mercredi de chaque mois** à 12h et non plus le samedi . **Avant de commencer, il faudra informer la population (prochain Sandimètre).**

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Rythmes scolaires rentrée 2014.

Le maire rappelle que les conseils des écoles élémentaire et maternelle réunis se sont entendus sur le rythmes applicables à compter de la rentrée de septembre 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cette décision n'avait pas été formalisée en conseil, bien que l'inspection Académique ne l'impose pas.

M. BRUGGER rappelle les emplois du temps retenus :

école maternelle :

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h

mercredi de 8h30 à 11h30

école élémentaire :

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 15h45

mercredi de 8h15 à 11h15

Le maire fait savoir que la COCOBEN mène actuellement une réflexion sur le fonctionnement des accueils périscolaires qu'il y aura lieu de modifier. Il propose au conseil d'adopter ces horaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : demande de reversement subvention indûment touchée par le syndicat mixte du Ried Diebolsheim Erstein et d'entretien de la Zembs.

Le maire fait savoir que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse avait répondu favorablement à une demande de subvention de la commune pour la mise en place du plan de gestion différenciée des espaces verts avec la FREDON.

Cette subvention de 2 200 € n'avait semble-t-il jamais été versée, mais après avoir relancé l'Agence de l'Eau, il est apparu que la somme avait bien été versée à la Trésorerie de Benfeld, qui s'est trompée en le mettant sur le compte du syndicat intercommunal d'entretien de la Zembs, qui a encaissé la somme sans constater qu'elle ne lui revenait pas. Malheureusement, entre temps, le syndicat a été absorbé dans la nouvelle entité « Syndicat mixte d'assainissement du Ried Diebolsheim-Erstein et d'entretien de la Zembs ».

Le maire propose donc au conseil de demander au nouveau syndicat de reverser cette subvention indûment touchée, et de prévoir la somme de 2 200 € au titre des recettes de subvention au budget primitif 2014.

Jean-Paul BRUGGER propose de se doter d'un outil de suivi des subventions, le maire explique qu'elles sont détaillées dans le cadre de l'élaboration du budget et qu'on vérifie leur versement en cours, mais surtout en fin d'exercice.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Acquisition de terrain dans l'AFUA Mittelfeld.

Le maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 10 décembre 2013, a décidé de l'acquisition de la parcelle de M. et Mme JEHL située dans le périmètre de l'AFUA. Il rappelle que la forme retenue était l'acte administratif, mais il propose finalement au conseil d'opter pour le portage de l'opération par l'EPF du Bas Rhin. Il fait savoir que les conditions financières et opérationnelles sont avantageuses pour la commune.

Le conseil municipal de la commune de SAND, par délibération en date du 5 février 2014, décide :

✓D'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Établissement ;

✓De demander à l'EPF du Bas-Rhin d'acquérir partiellement et de porter une parcelle de terrain nue, cadastrée section B n°37, d'une emprise foncière de 13 ares située à 'Mittelfeld - Hinter Dem Dorf' en vue d'y réaliser une salle polyvalente et éventuellement un accueil périscolaire ;

✓D'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser M. Denis SCHULTZ, Maire de SAND, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Forêt - agriculture

Jean-Luc GOERGER présente l'Etat de Prévision des Coupes 2014 :

- **Travaux de maintenance** : l'entretien du périmètre et localisation massif pour un montant de 2700 euros est exclu de la proposition ONF.
- **Travaux sylvicole** : dégagement annuel et de régénération naturelle localisés dans les parcelles 10 – 11 – 14 – 23.
- **Nettoyage de régénération** : Parcelles 11 – 14 – 16 – 23 – 25.
- **Détourage** : Dans les peuplements des parcelles 1 – 3 – 7 – 19 – 11 – 36 est exclu, le devis est sur la base de 10 500 euros, la somme revue à 6 000 euros est retenue par la commission.
- **Travaux divers** : l'abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m, plus coupe de 1700 euros, soit un montant total de 7 700 euros , plus les frais de gardiennage (88€), plus les frais de gestion qui sont de 600 euros = 8 300 euros. La commission propose au conseil municipal d'adopter le montant du devis de 7 700 euros.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
adopte le devis EPC 2014 de l'ONF à un montant de 7 700 €
Adopté à l'unanimité des membres présents.**

Replantation de la parcelle HESSENBUHL : la commission propose de demander un devis à l'entreprise KRETZ et au SIVU pour la plantation de 200 peupliers.

Natura 2000 : des nouveaux plans sont parvenus à la Maire, sur lesquels de nouveaux zonages ont été délimités : les zones humides des prairies dans le Ried et la forêt allant vers la chapelle Saint Materne.

Aménagement d'un étang pour les crapauds dans la parcelle forêt 34 par l'association BUFO et l'ONF. Un petit étang existant, l'ONF propose de l'agrandir sur une surface de 150 m².

Le montant des travaux est de 3 170 euros HT, dont 80 % de subvention, soit **634 euros HT** resteront à la charge de la commune. Le conseil décide de ne pas retenir le suivi écologique (5 000 €) et le volet pédagogique du projet (3 600 €), qui seraient entièrement à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Luc GOERGER fait savoir que cette année le bois de chauffage s'est vendu pour un montant de **9 900 euros**.

Il signale également que le chemin de la chapelle bénéficiera du passage de la lame et d'un rebouchage des nids de poule.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Divers

- **Demande de subvention voyage à Haïti** : le maire donne lecture d'un courrier de Mlle Vanessa WOERTHER, de Sand, qui sollicite une subvention communale dans le cadre du voyage humanitaire qu'elle effectue de janvier à mai 2014 à Haïti avec l'association Haïti Moun. Le conseil municipal propose de verser une aide de **250 €**.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Litige** : le maire fait part de la décision du tribunal qui, dans l'affaire du litige avec les conjoints Fritsch, a condamné la commune à verser 1 000 € aux demandeurs.
- **redécoupage cantonal** : le maire fait part de la proposition du Département, pour les communes intéressées, de prendre une motion contre le redécoupage cantonal. Le conseil municipal ne souhaite pas prendre de motion.
- **sortie de fin de mandat** : elle se fera le 21 février à la Charrue à Sand. La commune prendra en charge les repas des élus et les boissons, les repas des conjoints restant à la charge de chacun.

Adopté à l'unanimité des membres présents.